

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAYAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.								
Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
40 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h 1 soir.	1 » 00 » soir.	2 » 42 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 27 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	3 » 1 » soir.
Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.			Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.					

Nous allons prochainement publier en feuilleton un ouvrage très émouvant, de M. Ernest Pasqué :

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Cahors, 13 Octobre.

L'occupation de Tunis est aujourd'hui un fait accompli.

Cette occupation est généralement approuvée tant à Paris qu'au sein de la colonie européenne. C'était à la fois un acte de vigueur et une mesure de précaution également nécessaires. Les indigènes fanatiques attribuaient à une puissante influence la non-occupation de la capitale. Le charme est maintenant rompu. D'autre part, il eût été imprudent de lancer nos colonnes dans le sud avant que cette base d'opération et de ravitaillement fût occupée. Maintenant Tunis est à l'abri d'un soulèvement indigène et d'une sédition militaire.

Le ministre de la guerre a reçu du général Logerot, la dépêche suivante datée de Manouba, 10 octobre, 1 heure du soir :

« Conformément aux prescriptions que vous m'avez adressées et après entente avec le Ministre résident, l'occupation de Tunis et des forts a été effectuée ce matin. Les points occupés sont les suivants : Fort de Sidi-ben Hassen, une compagnie, 2 pièces ; Fort de Filfil, une compagnie, 2 pièces ; Poste retranché du Belvédère, 1 bataillon, 2 pièces ; La Kasbah, 1 bataillon, 2 pièces ; Marine, 1 bataillon, 4 pièces.

« Aucun incident à signaler jusqu'à présent. Le colonel Travailleur est investi des fonctions de commandant d'armes et chargé de la police, au point de vue militaire. »

Cette occupation était attendu depuis longtemps déjà, si nous en croyons les dépêches qui nous parviennent à ce sujet. On a pris pour l'accomplir de sérieuses précautions, qui n'étaient pas inutiles étant donnée la surexcitation générale des populations de la régence.

Ainsi une dépêche du 8 octobre, arrivée le 10 seulement, nous apprend que 120 soldats tunisiens avaient été envoyés par le Bey à Marsa, pour protéger M. Roustan, que des insurgés fanatiques auraient menacé d'assassiner. D'après la dépêche on s'attendait depuis la veille au soir à l'occupation de Tunis par les troupes françaises.

Les autorités locales avaient donné l'ordre aux soldats tunisiens qui gardaient la porte principale de la ville, en face du Belvédère, de laisser le passage libre à nos soldats. Cette porte est restée ouverte toute la nuit. De fortes patrouilles de gendarmes tunisiens ont parcouru, à partir de 8 heures du soir, tous les quartiers arabes, pour

empêcher les indigènes de sortir de leurs maisons.

Le consul de France serait resté pendant toute la soirée d'hier dans sa résidence, pour parer aux éventualités.

Pas d'incidents, la ville est calme ; la troupe ne sort pas de ses retranchements.

Informations

— On lit dans la *Liberté* du 11 :

Hier nous avons annoncé, en dernière heure, que M. Gambetta était attendu aujourd'hui à Paris, arrivant d'un voyage en Allemagne. Le fait est confirmé ce matin par plusieurs de nos confrères et par divers journaux allemands qui annoncent que M. Gambetta se trouvait vendredi dernier à Francfort, venant de Dresde où, disent les dépêches, il aurait été chercher son jeune neveu, en pension dans une maison française. Nous ignorons les motifs du voyage du président de la Chambre dans ces contrées. On ne manquera pas d'y attribuer des motifs politiques. Nos renseignements ne nous permettent pas de les confirmer ni de les démentir. M. Gambetta est arrivé ce matin à Paris, ainsi que nous l'avions annoncé, il s'est immédiatement rendu à sa villa de Ville-d'Avray. On dit qu'il doit repartir ce soir pour l'Yonne, où il doit passer quelques jours au château de M. Guichard.

— Le Conseil des ministres s'est réuni mardi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy. Le Conseil s'est occupé des affaires de Tunisie. Le général Saussier qui devait partir hier pour Tunis, n'a pas embarqué à cause du mauvais temps.

— On lit dans le *National* :

Il est inexact que le président de la République ait mandé à Paris M. de Saint-Vallier, notre ambassadeur en Allemagne, pour le consulter sur l'effet que pourra produire, de l'autre côté du Rhin, l'avènement de M. Gambetta aux affaires.

— Le concours annuel pour l'internat des hôpitaux a eu lieu mardi, et suivant l'usage, les étudiants se sont, le soir, rendus à Bullier. Un incident malheureux s'est produit, à dix heures, devant la porte de cet établissement cher à la jeunesse des Ecoles. Sept jeunes étudiants, la tête un peu échauffée, avaient pris d'assaut un fiacre. Les gardiens intervinrent, les étudiants protestèrent, et cinq d'entre eux furent conduits au poste, où le brigadier en garda trois.

La nouvelle de cette arrestation s'était répandue dans le bal : les étudiants sortirent en foule et se dirigèrent vers la préfecture de police, ramassant, en route, tous leurs camarades attablés dans les brasseries. Le groupe, ainsi grossi, atteignit bientôt un chiffre considérable, et la masse arriva sous les fenêtres de la préfecture en criant : « Nos internes ! nos internes ! » Le gardien de la paix de faction appela le poste, qui se rangea en armes devant la porte.

Ce petit déploiement de force eut le don d'irriter les étudiants. Des cris, des sifflets se firent entendre, tandis que le nombre des démonstrants, grossissait toujours, envahissant le boulevard du Palais, interceptant la circulation des

voitures.

Les choses semblaient prendre une fâcheuse tournure, lorsque l'officier de paix de service eut l'excellente idée de grimper sur une voiture qui stationnait devant l'hôtel, et de là il tint à la foule un langage conciliant, promettant aux étudiants que le cas de leurs camarades allait être examiné sans délai et que justice serait rendue immédiatement. Les étudiants ont eu le bon sens d'écouter les paroles de l'officier de paix, et les groupes se sont dispersés d'eux-mêmes, lentement et sans bruit.

— La Reine Isabelle a quitté Paris mercredi, se rendant à Madrid, pour assister au mariage de sa fille, la princesse infante, avec le frère de la jeune Reine d'Espagne.

— Le fils du Comte de Paris est entré au collège Stanislas. Ce collège est dirigé par les Marianites.

— L'administration de la guerre fait de grands achats de mulets à destination de l'Algérie. Dans le seul canton de Folcalquier, (Basses-Alpes) il en a été acheté 1500.

— On mande de St-Petersbourg à la *Gazette de Francfort* que la nihiliste Jessa Helfmann a été, après sa délivrance, transférée à Schüsseiborg. On sait que le Czar a commué la peine de mort prononcée contre Jessa Helfmann en prison perpétuelle.

— Une vaste propriété du prince Ortoff, près de St-Petersbourg, a été dévastée par une tempête de neige, dans les premiers jours d'octobre. La neige est tombée avec une telle intensité, que les blés non coupés ont été écrasés.

— Une escroquerie d'un nouveau genre a été exploitée à l'endroit d'un député du Midi, appartenant à la droite royaliste, qui avait reçu plusieurs fois la visite d'une dame demandant des secours pour les congrégations de femmes. Il a su ensuite que cette queteuse avait été arrêtée à la rue St-George, à la suite d'abus de confiance ayant les mêmes caractères religieux et politiques.

— L'exposition d'électricité continue à être ouverte tous les jours de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Il est possible qu'elle soit définitivement close le 1^{er} novembre 1881 ; mais, avant cette époque, l'éclairage du soir aura été considérablement augmenté, grâce à la nouvelle machine de M. Edison et à de nouveaux appareils de grande puissance qu'on vient de placer dans la section française.

— Le sujet pour le concours du prix Stosart (3,000 francs), est remplacé par le suivant : « Des devoirs et des droits de l'Etat et de la famille en matière d'enseignement. »

Sujet bien actuel, on le voit. Les manuscrits devront être déposés avant le 31 décembre 1881, ainsi que ceux relatifs au prix (3,000 francs), du concours suivant :

« Quels sont les éléments moraux nécessaires au développement régulier de la démocratie dans les sociétés modernes ? »

— L'académie des sciences morales et politiques décernera, à la fin de l'année, le prix fondé par le baron Beauséjour, d'une valeur de 5,000 francs.

Le sujet donné est : « Histoire des Etablissements de charité de France avant et depuis 1789. »

Les mémoires ne sont reçus, au secrétariat de l'Institut, que jusqu'au 31 octobre.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Congrès phylloxérique international
DE BORDEAUX.

Nous empruntons au *Journal de Lot-et-Garonne* l'intéressant compte-rendu des séances du Congrès de Bordeaux :

Première séance.

La grande salle de l'Alhambra a été mise à la disposition du Congrès. M. Lalande occupe le fauteuil de la présidence.

Trois cents personnes environ se sont rendues à l'invitation ; on y remarque une foule de notabilités viticoles.

M. Lalande, président, ouvre la séance par un discours dans lequel il offre ses remerciements aux délégués des Etats-Unis, de l'Australie, du Cap de Bonne-Espérance, de l'Espagne, de l'Autriche, ainsi qu'à tous ceux qui, des quatre coins de la France, sont venus offrir au Congrès le concours de leurs lumières et de leur dévouement.

Le Congrès, dit l'honorable président, n'a qu'un but ; rechercher la vérité et la faire connaître, il n'a pas de parti pris en face de tel ou tel système, et après s'être étendu sur l'étude des sulfo-carbonates, du sulfure de carbone, des vignes américaines et de la submersion, il termine son allocution en adressant ses plus vives félicitations à Mme la duchesse Fitz-James pour ses travaux sur la viticulture américaine.

Ce discours est accueilli par des applaudissements prolongés.

M. Ramond del Lúnes, délégué de l'Espagne remercie le Congrès de l'honneur qu'il lui a fait et présente quelques généralités sur la maladie phylloxérique, dans laquelle il lui semble voir une maladie générale plutôt que spéciale à la vigne.

M. Lichteinstein, l'éminent entomologiste de Montpellier, parle au nom du Congrès de Saragosse et donne un état sommaire de la situation de la péninsule. La province de Malaga est complètement prise, des montagnes élevées la séparent, du reste de l'Espagne on espère qu'elles seront une barrière pour l'insecte ; en Catalogne, le mal est de plus en plus grave ; dans la province de Gironne, la tâche circulaire s'étend toujours, tout est pris et le gouvernement Espagnol, qui a dépensé beaucoup d'argent inutilement pour arrêter le phylloxéra, hésite à en fournir de nouveau.

Le docteur Micé lit un mémoire de M. Don José Arévalo y Basca, professeur à Valence (Espagne), qui conclut en formant le vœu d'une association ampélographique internationale.

Séance de l'après-midi.

Le docteur Muller, délégué de l'Autriche-Hongrie, donne des détails sur l'étendue des ravages dans sa patrie. En Hongrie l'invasion

est considérable, la tache date de 1872, en 1879, on a trouvé le phylloxéra dans l'Ystrie sur une étendue de 22 hectares, en 1881, il s'est formé une cicatrice de foyers autour de cette tache; la Croatie est infestée et le foyer qui n'était, l'an passé, que 22 hectares est de plus de cent aujourd'hui.

M. X. fournit de long détails sur l'usage des sulfo-carbonates qui se sont montrés assez satisfaisants à Cognac et à Goulon, mais hélas tous les terrains ne reçoivent pas cet insecticide avec avantage. Il donne les résultats d'une étude faite par la commission de la Charente sur les cépages américains à l'usage desquels il se rallie.

M. Calvet donne lecture des conclusions de la commission de la Charente Inférieure. Sur 160,000 hectares de vignes, il n'en survit plus qu'un cinquième. A une exception près, le sulfate de carbone et les sulfo-carbonates ont donné de mauvais résultats; les cépages américains dans la Charente-Inférieure remontent à sept ans. Comme particulièrement résistant, on y recommande, les Solonis, Riparia, Viala, Rapastis et comme plants de production directe, le Jacquez et l'Herbemont. Les greffes en fente simple et en fente anglaise sont celles qui ont donné les meilleurs résultats. Conclusions: Vignes françaises perdues; 2° insecticides insuffisants, demande de subvention à l'Etat pour la culture des vignes américaines.

Le docteur Ménadier ne croit pas les vignes françaises absolument perdues, il réserve son argumentation pour demain.

M. Malafosse lit un long mémoire sur le mode de propagation du phylloxéra.

M. Fallières, de Libourne, s'étend sur la pratique de la submersion; partout où elle a été pratiquée correctement elle a donné des résultats absolument bons; il ne faut jamais la suspendre, il faut submerger tous les ans. Si l'on emploie des eaux très limpides, comme M. Faucon, il faut 300 fr. d'engrais chimiques par hectare, tous les ans pour réparer les pertes du terrain.

M. de Leybardie lit un mémoire sur ses travaux de submersion et sur les frais qu'elle entraîne.

M. Chenu-Laffite submerge ses vignes depuis cinq ans et en obtient de magnifiques récoltes. Il a suspendu la submersion cette année-ci sur une portion et cette portion là s'est montrée aussi belle que la pareille submergée, d'où il conclut qu'on pourrait peut-être ne pratiquer l'opération que deux années sur trois. Une longue discussion s'engage à ce sujet entre MM. Prat, Fallières, Chenu et Planchon d'où il semble résulter:

1° Qu'il faut submerger tous les ans sous peine de voir l'insecte repulluler l'année suivante avec intensité;

2° Que tous les terrains ne sont pas propres à la submersion;

3° L'effet est nul dans les terres perméables parce que le courant de filtration permet à un nouvel afflux d'eau de porter de l'air au phylloxéra qui n'est pas asphyxié.

(A suivre).

La Société agricole et industrielle du Lot est représentée au Congrès phylloxérique de Bordeaux, par son vice-président, M. Andurand-Rolland.

Sont spécialement chargés du règlement des ordres, pendant l'année judiciaire 1881-1882:

Au tribunal de première instance de Cahors, M. Arnault, juge.

Au tribunal de première instance de Figeac, M. Alayrac, juge.

Au tribunal de première instance de Gourdon, M. Vialle, juge.

Notre compatriote, M. Vilas, sous-lieutenant au 7^e de ligne, est nommé lieutenant au 14^e de ligne,

Nous adressons nos félicitations à cet excellent officier.

La mesure qui interdisait l'entrée en France des vins étrangers renfermant plus de deux grammes de plâtre par litre avait amené une certaine perturbation dans le commerce des vins.

Cette mesure était d'autant plus anormale que pour ce qui concerne les vins français, M. le

ministre de la justice avait maintenu l'immunité absolue du plâtre.

La même immunité vient d'être restituée aux vins espagnols qui seront admis à la frontière sans contrôle de la quantité de plâtre qu'ils peuvent renfermer.

On sait que, en temps de guerre, les musiciens des régiments ont pour mission de relever les blessés sur le champ de bataille et de les transporter aux ambulances,

Pourquoi ne pas leur donner une instruction chirurgicale sommaire, qui leur permettrait de faire les premiers pansements, faite desquels meurent tant de blessés?

Un médecin-major vient d'adresser en ce sens un rapport au ministre de la guerre.

Il affirme qu'il ne faudrait pas plus de deux mois pour faire de ces soldats de précieux auxiliaires pour les médecins militaires.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets, au sujet des concessions de livres aux bibliothèques populaires:

Monsieur le Préfet,

Le nombre des demandes qui me sont adressées chaque jour, soit par la voie hiérarchique, soit par l'entremise de MM. les sénateurs et députés, en faveur des bibliothèques populaires des écoles publiques, s'accroît sans cesse et dans de telles proportions qu'il ne tarderait pas à devenir matériellement impossible d'y donner satisfaction.

Pour simplifier la tâche de mon administration et éviter tout le retard inhérent au mode actuel de procéder, j'ai pris les résolutions suivantes:

Désormais, vous ne me transmettez plus de demandes individuelles. Vous me ferez connaître, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, combien de volumes vous seraient approximativement nécessaires pour donner suite aux demandes qui vous auraient été adressées, et je m'empresse, dans les limites de mes ressources, de vous les faire parvenir. M. l'inspecteur d'académie voudra bien en opérer la répartition entre les diverses bibliothèques, en tenant compte à la fois des ouvrages qu'elles possèderaient déjà et des besoins particuliers des localités.

Le crédit annuel dont je dispose étant limité, il conviendra, Monsieur le Préfet, de proposer en première ligne les communes qui n'auraient pas encore de livres, et celles qui n'auraient été l'objet d'aucune concession; en seconde ligne, celles à qui un premier envoi a été fait. Quant aux communes qui auraient reçu deux ou plusieurs concessions, vous ne les présenterez qu'autant qu'elles se seront imposé quelques sacrifices pour accroître le fonds de leur bibliothèque.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Notre persévérante et laborieuse Société des Etudes du Lot a commencé, le lundi 3 octobre la dixième année de ses travaux.

La séance était présidée par M. Henri Valette, directeur semestriel, qui a donné lecture d'une circulaire par laquelle M. le ministre de l'instruction publique engage tous les présidents des Sociétés savantes de France, à lui fournir l'historique de chacune de ces associations. Ensuite M. Valette a lu la première partie de son rapport, rédigé en réponse à la circulaire ministérielle.

M. Malinowski dépose deux notices de M. Sawicki, docteur ès-sciences, membre correspondant de la Société, qui traitent des deux comètes qui ont été vues cette année.

M. Bonabry présente une pierre tombale qui paraît être de l'époque gallo-romaine et qui a été trouvée dans la Grande Chartreuse, à Cahors, et donnée à la Société par M. Mayzen, membre du Conseil général du Lot.

Une discussion s'engage entre les membres présents relativement à la lecture de l'inscription presque effacée de ce curieux monument lapidaire. Cependant on a pu déchiffrer et même reproduire, sur le tableau noir, une grande partie des lettres et des mots qui s'y trouvent.

La 2^e séance a été tenue le 10 octobre sous la présidence de M. Henri Valette, qui a terminé la lecture de son rapport. Ce travail va être envoyé au ministère avec une copie des statuts de la Société et les autres pièces demandées dans la circulaire ministérielle.

M. Ferdinand Laroussilhe a parlé ensuite d'une découverte intéressante faite dans la commune de Cézac. On y a trouvé une épée romaine d'une forme remarquable et parfaitement conservée. M. Laroussilhe a dessiné cet objet curieux sur le tableau noir qui se trouve dans la salle

des séances de la Société.

Enfin M. Malinowski a donné lecture d'un article du Dictionnaire minéralogique et géologique du département du Lot qu'il prépare actuellement. La partie lue concerne la géologie et la minéralogie des environs de Cahors. Il décrit les formations qui composent nos montagnes, il fait connaître la suite des couches qui les constituent, indique les matières minérales utiles qu'elles renferment et donne la liste complète des cavernes et des grottes qui se trouvent sur le territoire cadurcien.

Un nouveau fascicule du Bulletin de la Société paraîtra bientôt; c'est le premier du 7^e volume de cette savante et utile publication.

Parmi les aspirants de 1^{re} classe qui doivent s'embarquer dans l'escadre d'évolution de la Méditerranée à Toulon, dont le vice-amiral Krantz doit prendre le commandement le 15 de ce mois, se trouvent nos deux compatriotes Banel et Tourette: le premier à bord de la *Saône*, à destination de Sousse; le second à bord du vaisseau amiral le *Colbert*.

Dimanche dernier, on incendie a détruit l'Hôtel de la Paix à Capvern. Les pertes éprouvées par le propriétaire sont estimées à 60,000 fr. Quant au fermier, ses pertes sont évaluées à 26,000 fr. Le tout était assuré.

On signale le passage à Toulouse d'une certaine quantité d'aigles.

Le sieur Faure, demeurant rue du Corps-de-Garde, a tué un aiglon qui s'était perché sur sa maison et avait déjà dévoré plusieurs douzaines de pigeons.

Avis aux chasseurs et aux gourmets, il y aura, dit-on cette année, une grande quantité de bécasses parce qu'il n'y a pas eu des broillards le jour de la Saint-Michel.

Les Vendanges.

On lit dans le Journal de Ribeuville, du 8 octobre:

La semaine qui vient de s'écouler a été encore plus défavorable aux vignes que toutes celles qui l'ont précédé. Le ciel a été constamment couvert, un vent âpre a soufflé en amenant un froid aussi vif que pendant les mois d'hiver. Il va sans dire qu'avec une pareille température la maturation des raisins n'a pas pu faire de grands progrès et que leur développement a été arrêté. En présence de cet état de choses, on ne pouvait plus différer la vendange aussi le conseil municipal de Ribeuville a-t-il décidé que cette opération commencerait vendredi dans les cantons situés en plaine et que lundi prochain les vendanges auront lieu.

La température anormale qui s'est produite a non seulement fait du tort à la qualité du raisin mais encore à la quantité. Cette année encore le vignoble se voit donc de nouveau déçu amèrement dans son attente; car au lieu et place du vin de qualité supérieure tel que les chaleurs de l'été le faisaient espérer il sera forcé de se contenter d'un vin de qualité moyenne.

On lit dans la Gazette de Lorraine du 9 octobre;

« Les vendanges sont commencées dans tout le département par un temps trop froid. Si les fortes gelées blanches sont suivies de pluie — peut-être de neige — la qualité de vin, si souvent escomptée en juin, pourrait subir encore un regrettable affaiblissement.

On écrit de Château-Salins, 6 octobre au même journal:

« Hier, la campagne était encore revêtue de sa riche et verdoyante parure, aujourd'hui, elle offre aux regards un aspect de tristesse. Une forte gelée, devançant son heure, a enveloppé comme d'un crêpe nos riants coteaux. Aussi chacun se presse et se dispose à enlever rapidement les récoltes. Néanmoins le raisin qui était bien mûr n'a pas autrement souffert de cette gelée intempesive. On peut ici faire un excellent vin, qui sera certainement classé parmi les bonnes années; le rendement dépasse toutes les espérances.

CONSEIL GÉNÉRAL. — SESSION D'AOUT.

Séance du 6 septembre (suite).

La proposition de M. Rozières, mise aux voix, est adoptée, et la demande de Madame Régy renvoyée à la commission des finances.

Travaux de réparation de l'hôtel de la préfecture. — Demande d'intérêt formée par le sieur Calvet, entrepreneur. — Rejet.

5^e De rejeter la demande présentée par le sieur Calvet, entrepreneur à Cahors, dans le but d'obtenir, à partir du mois de décembre dernier, les intérêts d'une somme de 4,980 fr. 83 qui lui est due pour réparations faites à l'hôtel de la Préfecture, le montant des travaux étant inscrit au budget.

Adopté.

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 66. — Avant-projet de modification. — Commune du Boulvé. — Approbation.

6^e D'adopter, conformément aux propositions de MM. les ingénieurs, l'avant-projet de modification du tracé du chemin vicinal d'intérêt commun n° 66, partie comprise entre les profils n°s 132 et 145, sur le territoire de la commune du Boulvé (tracé bleu en remplacement du tracé rouge)

Adopté.

Caserne de gendarmerie de Cahors. — Réparations. — Renvoi du dossier à la commission des finances.

7^e De renvoyer à la commission des finances le dossier relatif à des réparations urgentes à faire à la caserne de gendarmerie de Cahors.

Adopté.

Budget. — Sous-chapitre II. — Renvoi à la commission des finances.

8^e De renvoyer à la commission des finances, avec avis favorable, le dossier relatif au sous-chapitre II du budget ordinaire (propriétés départementales immobilières).

Adopté.

Tabacs. — Répartition des permis de culture pour 1882. — Désignation des membres de la commission.

Au nom de la commission des vœux, M. Pradines propose de désigner un membre de chaque arrondissement, pour faire partie de la commission de répartition des permis de culture.

Sont nommés:

Cahors.....	M. Talou.
Figeac.....	M. Vaissé.
Gourdon.....	M. Calmeilles.

Tribunaux de commerce. — Révision des listes électorales pour 1882. — Désignation de trois membres du Conseil général.

Le même rapporteur propose de nommer les membres de la commission chargée de réviser les listes électorales des tribunaux de commerce. MM. Mayzen, Saux et Pradines sont désignés par le Conseil.

Le Conseil, sur la proposition du même rapporteur, Epizooties. — Rapport de M. Laur, inspecteur du service.

1^o Donne acte à M. le Préfet de la communication du rapport de M. Laur, inspecteur du service des épizooties dans le département.

Industrie chevaline. — Conseil supérieur des Haras.

2^o Donne acte à M. le Préfet de la communication d'un exemplaire du procès-verbal de la réunion du conseil supérieur des Haras.

Foires. — Gourdon.
3^o Adopte le changement d'une foire à Gourdon et la création de deux nouvelles foires dans cette localité.

Foires. — Puy-d'Arnac (Corrèze), Salignac (Dordogne), Mercœur (Corrèze) et Carves (Dordogne).

4^o Donne un avis favorable au projet de création de foires à Puy-d'Arnac (Corrèze), à Salignac (Dordogne), à Mercœur (Corrèze) et à Carves (Dordogne).

Foires. — Limogne.

5^o Adopte la création de 12 nouvelles foires à Limogne, de 3 nouvelles foires à Masclat et le changement des foires de Fontanes (Lalbenque).

Plan de la ville de Cahors. — Renvoi à la commission des finances de la demande d'indemnité formée par M. Castanet.

M. le président fait donner lecture d'une lettre adressée par M. Castanet, lithographe à Cahors, dans le but d'obtenir une indemnité semblable à celle qui lui a été allouée par le Conseil municipal de Cahors pour l'exécution du plan de cette ville.

Le conseil renvoie à la commission des finances la demande de M. Castanet.

La séance est levée à 4 heures et renvoyée à demain, 2 heures.

Le Président,
G. CAMBRES.

Le Secrétaire,
A. DUPHÉNIEUX.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 1881.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Sont présents tous les membres du Conseil, à l'exception de MM. Demeaux, Lafon de Caix, Saux et Cipièrre, excusés.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Duphénieux, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté. Dégrevement d'impôt sur les propriétés atteintes par le phylloxéra. — Vœu.

M. le Président fait donner lecture du vœu suivant, déposé par M. Cuniac et signé par plusieurs membres du Conseil.

« Le Conseil général du Lot émet le vœu le plus énergique, afin que le gouvernement dégrève, dans le plus bref délai, les propriétés atteintes par le phylloxéra. »

Signé : Cuniac, Bouyé, comte Murat, Limayrac, baron Dufour, Pierre Dufour, Cambres et Lafon de Caix. »

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Mayzen, Cuniac, Pierre Dufour et M. le Préfet, au sujet de la rédaction de ce vœu, le Conseil l'adopte à l'unanimité tel qu'il a été présenté.

Budget. — Sous-Chapitre IX.

Au nom de la commission des finances M. Laroussilhe propose au Conseil d'adopter le sous-chapitre IX, tel qu'il a été présenté par M. le Préfet, s'élevant à la somme de 3,100 fr. Adopté.

Budget. — Sous-Chapitre XI. Bourse accordée au jeune Pagès, élève à l'école vétérinaire de Toulouse.

Au nom de la même commission M. Talou propose au Conseil d'adopter les articles 1, 2, 4 et 5 du sous-chapitre XI, conformément aux propositions de M. le Préfet, et d'accorder sur l'article 3 de ce sous-chapitre une bourse entière au sieur Pagès, de Castelranc, élève à l'école vétérinaire de Toulouse. L'article 3 se trouve ainsi réduit à 600 fr., et le total du sous-chapitre XI est fixé à 7.000 fr. Adopté.

Impositions extraordinaires. — Fixation du maximum des centimes extraordinaires.

Le même rapporteur propose : 1° De fixer à 20 centimes le maximum des centimes extraordinaires que les conseils municipaux seront autorisés à voter en 1882. Adopté.

Cote personnelle. — Prix de la journée de travail.

2° De maintenir au taux de l'année dernière, le prix de la journée de travail destiné à régler la cote personnelle. Adopté.

Budget. — Sous-Chapitre XII.

Sur la proposition de M. Laroussilhe, rapporteur de la même commission, le Conseil adopte, conformément aux propositions de M. le Préfet, le sous-chapitre XII (subventions aux communes) s'élevant à la somme de 12,7000 fr.

Chemin vicinal de grande communication n° 33. — Traverse de St-Géry. — Approbation du tracé.

Au nom de la Commission des Travaux Publics, M. Brugallères propose au Conseil de ne pas approuver le nouveau tracé du chemin n° 33, dans la traverse de St-Géry, dressé par MM. les agents-voyers sur la demande du Conseil municipal de cette localité et indiquée sur le plan par une ligne verte, dont l'examen au mois d'avril dernier avait été ajourné à la présente session, de maintenir au contraire la décision de 1862 en faveur du tracé bleu, par les motifs que non-seulement ce tracé est préférable au nouveau, au point de vue de la viabilité, mais encore qu'il ne nécessite qu'une dépense de 3,000 fr., tandis que le dernier projet s'élève à 31,000 fr.; la raison invoquée pour justifier cette augmentation de dépense alors surtout que le Conseil municipal de cette localité, malgré le vif désir qu'il manifeste de le voir approuver, refuse de faire le moindre sacrifice pour cette modification.

M. Talou demande la parole pour combattre les conclusions de la Commission.

Il demande instamment au Conseil général d'approuver le tracé vert qui laisse subsister le cimetière. Il invoque d'abord les sentiments pieux de la population qui désire ardemment qu'on ne touche pas aux cendres de ses morts.

Il ajoute que dans le cas contraire, la commune serait obligée d'acheter un terrain pour l'emplacement d'un nouveau cimetière et qu'elle est très-obérée à la suite des sacrifices qu'elle a faits pour la construction de ses maisons d'école.

D'un autre côté, dit-il, il y a urgence de construire la traverse de St-Géry, où la circulation est des plus dangereuses et où des accidents sont arrivés plus d'une fois et cette urgence devient chaque jour plus grande, par suite de la construction de la ligne du chemin de fer. Or, adopter le tracé par le cimetière, c'est retarder considérablement l'exécution de la traverse, si ce n'est pas l'ajourner indéfiniment. Le Conseil Général sait, en effet, que les travaux ne pourront être commencés que cinq ans après l'établissement du nouveau cimetière.

(A suivre).

Dernières Nouvelles

Paris, 11 octobre.

Dans le Conseil des ministres tenu dans la matinée, le général Farre a annoncé que le général Saussier a dû s'embarquer aujourd'hui à Alger pour Tunis.

— Les opérations contre Kairouan commenceront vraisemblablement à la fin de la semaine.

— M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait exposé que l'envoi de cuirassés anglais et français en Egypte était une réponse à l'envoi des délégués turcs.

— M. Tirard aurait annoncé que les négociations commerciales semblaient devoir aboutir promptement, même avec l'Angleterre.

— La Liberté dit que la question relative à la démission du cabinet n'a pas changé.

— M. Constans a reçu dans la matinée M. Albert Grévy.

— La France dit que l'Ambassade d'Allemagne déclare inexact que M. de Bismark, dans son entretien avec M. de Saint-Vallier, ait exprimé une opinion quelconque sur l'entrée de M. Gambetta aux affaires.

— Plusieurs journaux assurent que M. Gambetta est venu dans la matinée à Paris et aurait reçu M. Constans.

— Le Temps ne pense pas que le prochain débat à la Chambre sur la situation politique, puisse et doive être une bataille; il doit être un moyen pour rechercher et pour trouver les bases d'un accord qui sera facilement réalisé, si on évite deux écueils: le maintien du statu quo, et une action trop précipitée, qui ne tiendrait pas compte des véritables sentiments de la nation.

Paris, 12 octobre.

Le Rappel croit que M. Jules Grévy appellera M. Gambetta dans le courant de la semaine.

— M. Engelhard a été élu président du Conseil municipal.

— La Petite République est persuadée que la discussion aux Chambres, montrera que les fautes principales comises en Tunisie sont imputables à la direction de la politique extérieure.

Paris, 12 octobre, soir.

Des renseignements de source autorisée et sur lesquels nous appelons l'attention de nos lecteurs, nous parviennent sur la longue entrevue que M. de Saint-Vallier a eu cette après-midi avec M. le président de la République.

Nous croyons que l'ambassadeur de France à Berlin, consulté sur l'impression que produirait en Allemagne l'avènement d'un cabinet Gambetta, aurait assuré au chef du pouvoir exécutif que cette éventualité est attendue en Allemagne et qu'elle n'y provoquerait aucune inquiétude.

M. Grévy a ensuite demandé à M. de Saint-Vallier la vérité sur les bruits d'une visite que M. de Bismarck aurait reçue de M. Gambetta. M. de Saint-Vallier a répondu que, selon lui, ces rumeurs ne reposaient sur aucun fondement. M. Gambetta, au cours de son voyage en Allemagne, aura pu se rencontrer avec des hommes politiques allemands, mais il n'a pas eu de rapports directs avec M. de Bismarck.

Nous pouvons ajouter, pour compléter les renseignements qui précèdent, que les bruits d'une retraite prochaine de M. de Saint-Vallier, ne méritent aucune créance. Tant que la politique extérieure de la France ne sera pas changée à l'égard de l'Allemagne, M. Saint-Vallier conservera son poste.

Le Siècle annonce que M. Jules Grévy doit prier demain M. Gambetta, d'accepter la mission de former un nouveau cabinet.

Bourse de Paris.

Cours du 13 octobre.

Rente 3 p. %	84.50
— 3 p. % amortissable	86.00
— 4 1/2 p. %	84.90
— 5 p. %	111.50

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 11 Octobre 1881.

Après la hausse, les réalisations de bénéfices, c'est la règle; elles ont trouvé facilement des contreparties, malgré l'annonce d'un nouveau retrait d'or de la Banque d'Angleterre et la hausse du change de Paris sur Londres, présageant une prochaine élévation du taux de l'escompte de la Banque de France. Nos rentes ont reculé, le 5 0/0 à 11615, le 3 0/0 à 84.27, l'Emprunt à 84.70.

La Banque de France oscille autour de 6.800. Des achats de spéculation ont fait monter le Crédit Foncier, la Banque de Paris, la Banque d'Escompte, l'Union; au comptant, on demande la Banque nationale à 685 et le Foncier Luxembourgeois à 630; la Générale se tient vers 880, le Lyonnais vers 935, le Mobilier Espagnol vers 900. La Banque Ottomane est revenue à 740.

Les chemins sont très fermes; le Midi a été poussé jusqu'à 1.365 et le Lyon à 1.850; Les Autrichiens, dont les recettes sont plus faibles sont en légère réaction. Le Saragosse a également perdu quelques francs, les Lombards ont atteint 390.

Les actions Suez sont de beaucoup la valeur la plus mouvementée de la Bourse; c'est par écarts de 100 francs qu'elles procèdent dans le cours d'une même bourse. Le Gaz a dépassé 1.750.

Les cours ronds de 90 sur le 5 0/0 Italien et de 16 sur le 5 0/0 Turc sont de nouveau en discussion. Les offres arrivent quand l'Unité Egyptienne dépasse 385 et quand l'Extérieure Espagnole atteint 27.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénelon, n° 7.

VENTE

sur saisie immobilière

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, le dix-neuf novembre prochain, jour de samedi, à midi précis.

Suivant procès-verbal de M^e Balitrand, huissier, à Cahors, en date du quinze février mil huit cent quatre-vingt-un, visé, enregistré et dénoncé à la partie saisie par exploit du même huissier, en date du seize dudit mois de février mil huit cent quatre-vingt-un, aussi visé et enregistré conformément à la loi; lesdits procès-verbal et exploit de dénoncé transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le seize février mil huit cent quatre-vingt-un, volume soixante-dix-neuf, numéros quatre et cinq.

Et à la requête de M. Charles Host, négociant, demeurant et domicilié à Aix (Bouches-du-Rhône). Il a été procédé, sur la tête et au préjudice du sieur Sylvain Carbonnel, négociant à Cahors, à la saisie réelle des biens dont la désignation suit :

Désignation des biens saisis et à vendre

1° Vigne au lieu dit Camp-de-las-Monges, commune de Cahors, d'une contenance approximative de un hectare trente-un ares quarante centiares, portée au plan cadastral de ladite commune de Cahors, sous le numéro deux cent trente-six, section E, pour un revenu de treize francs vingt-six centimes;

2° Une maison au même lieu, portée sous le numéro deux cent trente-six du plan susdit même section E.

Cette maison est construite en pierre, elle est couverte en tuiles creuses. Le toit est à deux tombants d'eau. Elle a un rez-de-chaussée, un premier étage et un grenier. La façade principale est à l'aspect du Midi; cette façade est percée de trois ouvertures: une porte au rez-de-chaussée, une fenêtre au premier étage et une fenêtre au grenier. On arrive au premier étage par un escalier extérieur, muni d'une rampe en fer, qui arrive sur le jardin par lequel on communique dans la maison. L'entrée du premier étage a lieu à l'est par une porte ouvrant sur le jardin précipité. Sous le susdit escalier se trouve une étable; à l'ouest existent deux petits jardins en amphithéâtre; au Nord, derrière la maison se trouve un autre jardin élevé dans lequel on arrive par une passerelle qui se jette horizontalement dudit jardin au seuil du grenier de la maison dont s'agit.

Celle-ci est édiflée au bas de la montagne, à vingt mètres environ d'un mur de clôture qui se trouve en face d'élle, près du chemin public, lequel mur est décoré d'un riche portail en fer forgé et à deux ouvrants, qui sert d'entrée principale à la vigne, sur le sol de laquelle ladite maison est construite.

Le tout se trouve à un kilomètre environ de la ville de Cahors.

Le cahier des charges sur lequel aura lieu la vente a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où toute personne peut en prendre communication sans déplacement.

Le dépôt dudit cahier a été dénoncé conformément à la loi; la publication en a été faite le premier octobre mil huit cent quatre-vingt-un et le tribunal en donnant l'accomplissement de cette formalité a fixé l'adjudication au samedi dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi.

Pendant l'accomplissement des formalités prescrites par la loi pour arriver à la vente, le sieur Carbonnel, partie saisie, a été déclaré en état de faillite par jugement du tribunal de commerce de Cahors, du vingt-six août dernier; et M. Maire, négociant à Cahors, ayant été nommé syndic de ladite faillite, les poursuites ont dû être dirigées contre lui en cette qualité.

En conséquence de ce qui précède, on fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'aux requête, poursuites et diligences de M. Charles Host, négociant, domicilié à Aix (Bouches du Rhône), lequel a constitué et continue d'avoir pour avoué près le

tribunal civil de Cahors, M^e Louis Bousquet, avoué licencié, demeurant dans la dite ville, rue Fénelon, n° 7.

Contre et au préjudice: 1° Du sieur Sylvain Carbonnel, ancien négociant, domicilié à Cahors; 2° De M. E. Maire, négociant, domicilié aussi de la ville de Cahors, pris comme syndic de la faillite dudit Carbonnel, parties saisies non comparantes.

Il sera procédé le samedi dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-un à midi précis, à l'audience publique des criées du tribunal de première instance de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à la mise aux enchères et adjudication des immeubles ci-dessus désignés, et sans garantie de contenance et en un seul lot.

Mise à prix.

Les enchères s'ouvriront sur la mise de cent francs fixée par la partie poursuivante ci... 100 francs. Le tout en sus des charges.

Conformément à l'article 696 du code procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription sous peine de déchéance avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors, le dix octobre mil huit cent quatre-vingt-un, Signé: LOUIS BOUSQUET

Enregistré à Cahors, le ... octobre mil huit cent quatre-vingt-un, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé: DALAT.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M^e Louis BOUSQUET, en son étude sus-indiquée, lequel, comme les autres avoués près ledit tribunal, pourra être chargé d'encherir pour toute personne solvable.

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée.

VENTE

SUR

Saisie immobilière

A l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Cahors, le samedi, cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi.

EN SIX LOTS

De divers immeubles situés dans la commune de Castelnaud-Montratrier, appartenant aux sieurs Bonal père et fils et consistant en vignes, jardins, maisons, terres labourables, bois, friches, sols de maisons, fours, patus, prés et granges, d'une contenance approximative de vingt hectares soixante-sept ares.

Mises à prix :

Premier lot, dix francs, ci.....	10 fr.
Deuxième lot, dix francs, ci.....	10
Troisième lot, dix francs, ci.....	10
Quatrième lot, dix francs, ci.....	10
Cinquième lot, dix francs, ci.....	10
Sixième lot, dix francs, ci.....	10

S'adresser pour plus amples renseignements à M^e Sabourin, avoué poursuivant en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'encherir pour toutes personnes solvables.

CAISSE DE REPORTS

DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

Société anonyme. — Capital 20 millions.

52, rue de Châteaudun, Paris.

Les reports sont des prêts sur titres, garantis: 1° par les titres reportés; 2° par les Agents de change ou banquiers intermédiaires. Les reports faits pour compte de ses clients par la Société Nouvelle sont en outre garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Les fonds déposés sont employés en reports à la liquidation qui suit la date du dépôt. Ils sont libres tous les quinze jours ou tous les mois.

Les fonds déposés avant le 16 courant seront employés à la liquidation de quinzaine.

Intérêt net bonifié aux déposants.

Pour le mois de juillet.....	8.10 % l'an.
— d'août.....	7.20 —
— de septembre.....	7.25 —
— d'octobre.....	6.55 —

Envoi franco, sur demande, de la notice sur les opérations de Reports.

On demande un apprenti à la Pharmacie centrale.

S'adresser à M. Escrouzailles, pharm. ancien Cahors.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expéditions au dehors contre mandat-poste.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.

SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale

de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères.

SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies
Gastrites
Gastralgies
Aigreurs

Constipation
Vomissements
Pesanteurs
Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50
Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

18^e ANNÉE

LE **Moniteur**

DES **TIRAGES FINANCIERS**

PROPRIÉTÉ & ORGANE DU **Crédit Général Français**

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: 120 millions

JOURNAL FINANCIER
Paraissant 2 fois par semaine
Le Jeudi et le Dimanche

Le développement des affaires financières a pris depuis quelques années de telles proportions, qu'il est impossible à un journal financier hebdomadaire de donner à ses lecteurs, en temps opportun, tous les renseignements qui lui sont utiles.

Le **Moniteur des Tirages financiers** est le recueil le plus important, et le plus complet, il paraît deux fois par semaine, et contient seize pages de texte.

Il publie une Revue de toutes les valeurs cotées ou non cotées, la liste de tous les tirages, la cote complète de toutes les valeurs, et tous les renseignements utiles aux capitalistes.

PRIME GRATUITE
Donnée chaque année à tous les abonnés:

LE **CALENDRIER** Manuel du Capitaliste

Guide indispensable aux Porteurs d'Actions et d'Obligations
Volume de 200 pages de texte

LISTES DES ANCIENS TIRAGES
Et des Lots non réclamés

ON S'ABONNE:
Pour 2 francs par an
AU **CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**
46, rue Le Peletier, à Paris
ou à la Succursale à Bordeaux 30 cours de l'Intendance.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18

Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE: 184 MILLIONS

**ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS
POUR LA VIE ENTIÈRE**

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

**RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE
OU DIFFÉRÉE**

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie.....	55,980,082 fr.
Arrérages payés aux Rentiers.....	169,898,374 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière.....	21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à
M Bénéch, à Cahors;
à Figeac, M. Puel; à Gourdon M. Lacambre; à Souillac, M. Planiol.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION
Universelle de 1867

PREMIERS PRIX
aux
CONCOURS
régionaux
du Midi.

CHOCOLAT PALHASSON

USINE
à
LOURDES
Fondée en 1729

ADMINISTRATION
PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton,

Ecole de dressage du Dorat (Haute-Vienne).
Le lundi 14 novembre 1881, à 1 heure de l'après midi.

VENTE AUX ENCHÈRES DE CHEVAUX

DE SELLE ET D'ATTELAGE, POULAINS ET POULINIÈRES.

Pour tous renseignements s'adresser au Directeur, avant le 15 octobre, si on veut envoyer des chevaux. Par suite du prochain départ du Directeur actuel, le Conseil d'Administration demande un remplaçant; s'adresser au Président.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, bousoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis-canne gibecière, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOPLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année *Journal Financier* 52 Nos par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement:
**Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS**

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur DES Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Il donne
Propriété du **CRÉDIT DE FRANCE**. — Capital: 75,000,000 de Fr.
On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, **UN FRANC PAR AN** dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

A céder de suite, à Angoulême.
Un magasin de Lingerie, mercerie et articles de Paris.
Inutile de se présenter sans être muni de bonnes références.
Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Godinaud marchand de pianos, à Cahors.

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle un teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — CH. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.
Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la **Neptunide Rouillé** (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits en écrivant à M. ROUILLE, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne. (Vendée).